



Résiliation de bail sans état des lieux initial

Par **Pdesproges**, le **20/11/2009** à **17:37**

Bonjour,

J'ai loué un appartement en 2003 sous bail.

L'ancien locataire a quitté l'appartement le même jour que mon aménagement. L'agence n'a pas fait l'état des lieux de l'appartement, les anciens locataires reprenant un autre appartement géré par la même agence immobilière.

A mon arrivée, l'appart vidé était très sale surtout les murs avec toutes couleurs autour du blanc...

L'agence, gênée, me propose de le repeindre aussitôt puisque je partais en vacances. A mon retour quinze jours plus tard, l'appartement était rafraîchi.

En revanche aucun état des lieux n'a été fait.

Quel risque pour ma caution ? Suis-je sûr de tout récupérer ou au contraire peuvent-ils tout garder?

J'ai lu beaucoup de choses contradictoires ?

Merci pour votre réponse